

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Circulaire n°01 du 14 Rajab 1436H correspondant au 03 mai 2015 relative à la préinscription et à l'orientation des titulaires du baccalauréat au titre de l'année universitaire 2015-2016

La présente circulaire a pour objet de définir les règles générales applicables, en matière de préinscription et d'orientation, aux titulaires du baccalauréat au titre de l'année universitaire 2015 – 2016.

L'accès à l'enseignement et la formation supérieurs est ouvert aux titulaires du baccalauréat ou d'un titre étranger reconnu équivalent.

1. Préinscription, orientation et inscription

1.1 Conditions générales

L'orientation vers l'enseignement et la formation supérieurs obéit à un classement qui repose sur les trois paramètres suivants :

- les vœux exprimés par le titulaire du baccalauréat,
- la série et les résultats du baccalauréat : moyenne générale du baccalauréat, mention et la note des matières essentielles,
- les capacités d'accueil des établissements d'enseignement et de formation supérieurs.

Pour participer au classement, certains domaines de formation, filières de formation et classes préparatoires, exigent une moyenne générale minimale au baccalauréat. Cette moyenne n'ouvre pas automatiquement droit à une inscription définitive.

Ce classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat. Des conditions complémentaires de préinscription sont exigées pour l'accès à certains domaines de formation, filières de formation et classes préparatoires.

En plus des conditions précédentes, l'accès à certaines filières est subordonné, selon le cas, à un concours, à un test d'aptitude ou à un entretien avec un jury.

La préinscription, l'orientation et le recours des nouveaux bacheliers se font exclusivement en ligne. Pour réaliser ces opérations, deux sites Internet sont mis à la disposition des nouveaux bacheliers:

<http://www.orientation.esi.dz>

<http://www.mesrs.dz>

Dans la suite du texte, la dénomination « sites internet dédiés » servira à désigner les deux sites internet ci-dessus mentionnés.

Pour permettre et faciliter l'accès à ces deux sites internet, une connexion gratuite est mise à la disposition des nouveaux bacheliers, à partir des cyberspaces ouverts à cet effet au niveau des établissements universitaires.

1.2 Préinscription et orientation en licence dans le système Licence - Master – Doctorat (LMD)

L'annexe 01 (pages 10 à 29) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les licences des domaines de formation du système LMD.

Colonne 1 : Code d'identification des domaines ou des filières de formation,

Colonne 2 : Domaines ou filières de formation,

Colonne 3 : Etablissements d'enseignement et de formation supérieurs assurant le domaine ou la filière de formation,

Colonne 4 : Circonscriptions géographiques relevant de chacun des établissements d'enseignement et de formation supérieurs,

Colonne 5 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux domaines ou filières de formation,

Colonne 6 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription. Cette colonne fait apparaître le mode de participation au classement en vue de la préinscription aux domaines ou filières de formation.

1.3 Préinscription et orientation dans les filières à recrutement national

L'annexe 02 (pages 30 à 38) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les filières à recrutement national.

Colonne 1 : Code d'identification de la filière à recrutement national,

Colonne 2 : Intitulé de la filière à recrutement national,

Colonne 3 : Intitulé des spécialités,

Colonne 4 : Etablissement de formation assurant la filière à recrutement national,

Colonne 5 : Circonscriptions géographiques relevant de chacune des filières à recrutement national,

Colonne 6 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux filières à recrutement national,

Colonne 7 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription aux filières à recrutement national.

1.4 Préinscription et orientation dans les classes préparatoires

Au titre de la rentrée universitaire 2015–2016, les titulaires du baccalauréat souhaitant poursuivre leurs études dans une école nationale supérieure doivent :

- Postuler à une préinscription dans une classe préparatoire,
- Etre sélectionnés parmi les candidats aux classes préparatoires;
- Avoir réussi au concours d'accès aux écoles nationales supérieures après deux années d'études préparatoires.

Au terme de l'opération d'orientation, le bachelier peut être affecté dans une classe préparatoire de son choix en fonction des disponibilités d'accueil.

Les étudiants ayant réussi le concours d'accès à une école nationale supérieure, après deux années de classe préparatoire, sont affectés dans les écoles nationales supérieures sur la base de trois critères :

- 1- la note obtenue au concours,
- 2- les vœux exprimés par l'étudiant
- 3- les capacités d'accueil des écoles nationales supérieures.

Les classes préparatoires sont de six (06) types différents et donnent accès à six (06) types d'écoles nationales supérieures.

A- Les classes préparatoires en Sciences et Technologie : permettent d'accéder aux écoles nationales supérieures suivantes :

- Ecole Nationale Polytechnique d'Alger.
- Ecole Nationale Polytechnique d'Oran.
- Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Constantine.
- Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics d'Alger.
- Ecole Nationale Supérieure de l'Hydraulique de Blida.
- Ecole Nationale Supérieure des Mines et de la métallurgie d'Annaba.

B- Les classes préparatoires en Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales : permettent d'accéder aux écoles nationales supérieures suivantes :

- Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Koléa.
- Ecole Supérieure de Commerce de Koléa.
- Ecole Nationale Supérieure en Statistique et en Economie Appliquée de Koléa.

C- Les classes préparatoires en Sciences de la Nature et de la Vie : permettent d'accéder à l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie d'El Harrach.

D- Les classes préparatoires en Informatique : permettent d'accéder aux écoles nationales supérieures suivantes :

- Ecole Nationale Supérieure d'Informatique d'Alger.
- Ecole Nationale en Informatique de Sidi Bel Abbès.

E- Les classes préparatoires en Architecture : permettent d'accéder à l'Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger.

F- Les classes préparatoires intégrées « spécifiques » : permettent d'accéder aux écoles nationales supérieures suivantes :

- Ecole Nationale Supérieure en Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral d'Alger.
- Ecole Nationale Supérieure de Biotechnologie de Constantine.

L'annexe 03 (pages 39 à 43) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les classes préparatoires.

Colonne 1 : Code d'identification de la classe préparatoire,

Colonne 2 : Classe préparatoire,

Colonne 3 : Ecoles nationales supérieures relevant de chaque type de classe préparatoire,

Colonne 4 : Circonscriptions géographiques relevant de chacune des classes préparatoires,

Colonne 5 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux classes préparatoires,

Colonne 6 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription aux classes préparatoires.

1.5 Préinscription et orientation dans les Instituts de technologie

Au titre de la rentrée universitaire 2015–2016, les titulaires du baccalauréat souhaitant poursuivre leurs études dans un institut de technologie doivent :

- Postuler à une préinscription dans un institut de technologie de leur choix,
- Etre sélectionnés après un entretien avec l'équipe pédagogique de l'institut de technologie.

Les instituts de technologie sont des espaces universitaires personnalisés, à l'intérieur de l'université, dédiés à des formations de licence professionnalisante en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi, et offrent à leurs diplômés, la possibilité d'acquérir des compétences académiques et professionnelles à même de les rendre rapidement opérationnels sur le terrain.

Les instituts de technologie ont pour objectifs :

- de valoriser le diplôme de licence et le rendre visible et lisible auprès des entreprises,
- de construire des filières de formation professionnalisées de licence élaborées en concertation et en coordination avec les entreprises,
- de développer de nouvelles pratiques pédagogiques impliquant les professionnels dans la formation, afin d'améliorer l'employabilité des diplômés,
- de mettre en place des interfaces universités-entreprises avec, à l'appui, des plateformes technologiques comme espaces de partenariat dédiés à l'innovation et au partage des compétences.

Les formations proposées par les instituts de technologie sont appelés à couvrir les besoins du secteur tertiaire (services, commerces...) et du secteur secondaire (transformation, production de biens...).

L'annexe 04 (pages 44 à 45) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les instituts de technologie.

Colonne 1 : Code d'identification des domaines ou des filières de formation dispensées dans les instituts de technologie,

Colonne 2 : Domaines de formation,

Colonne 3 : Filières de formation,

Colonne 4 : Licences professionnelles,

Colonne 5 : Les établissements de formation assurant les formations,

Colonne 6 : Les Wilayas rattachées aux établissements de formation,

Colonne 7 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux formations,

Colonne 8 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription.

1.6 Préinscription et orientation dans les Ecoles Nationales Supérieures et instituts

L'annexe 05 (pages 45 à 48) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les écoles nationales supérieures et instituts.

Colonne 1 : Code d'identification des filières de formation,

Colonne 2 : Intitulé des filières de formation,

Colonne 3 : Ecole nationale supérieure ou l'institut assurant la filière de formation,

Colonne 4 : Circonscriptions géographiques relevant de chacune des écoles nationales supérieures ou des instituts,

Colonne 5 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux filières de formation,

Colonne 6 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription dans les écoles nationales supérieures et les instituts.

1.7 Préinscription et orientation dans les Ecoles Normales Supérieures

L'**annexe 06** (pages 49 à 55) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les écoles normales supérieures.

Colonne 1 : Code d'identification des filières de formation,

Colonne 2 : Intitulé des filières de formation,

Colonne 3 : Ecole normale supérieure assurant la filière de formation,

Colonne 4 : Circonscriptions géographiques relevant de chacune des écoles normales supérieures,

Colonne 5 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux filières de formation,

Colonne 6 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription dans les écoles normales supérieures.

1.8 Préinscription et orientation dans les filières des sciences médicales et vétérinaires

L'**annexe 07** (pages 55 à 58) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les filières des sciences médicales et vétérinaires

Colonne 1 : Code d'identification des filières de formation,

Colonne 2 : Intitulé des filières de formation,

Colonne 3 : Etablissements d'enseignement et de formation supérieurs assurant la filière de formation,

Colonne 4 : Circonscriptions géographiques relevant de chacun des établissements d'enseignement et de formation supérieurs,

Colonne 5 : Séries de baccalauréat ouvrant droit à l'accès aux filières de formation,

Colonne 6 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription, Cette colonne fait apparaître le mode de participation au classement en vue de la préinscription aux filières de formation.

L'**annexe 08** (page 59) fait état des codes des wilayas.

L'**annexe 09** (page 60) présente le réseau des établissements universitaires.

2. Modalités de préinscription et d'orientation

2.1 Préinscription

Le titulaire du baccalauréat doit remplir, en ligne, une fiche de vœux disponible sur les sites Internet dédiés, dans le respect des règles générales définies dans les annexes de 02 à 06.

Il doit y faire figurer par ordre décroissant, dans la limite de dix (10) choix possibles, les domaines de formation du système LMD et/ou les classes préparatoires et/ou les filières à recrutement national et/ou les écoles et/ou les filières des sciences médicales et vétérinaires dans lesquels il souhaiterait s'inscrire.

Pour rappel, la fiche de vœux est transmise, **exclusivement par voie électronique**, à travers les sites Internet dédiés.

Les préinscriptions en ligne sont obligatoires pour tous les bacheliers. Tout étudiant n'ayant pas accompli et finalisé sa préinscription en ligne dans les délais impartis, perdra toute possibilité de s'inscrire dans une filière de son choix.

Tout bachelier ayant choisi une filière à test et qui ne se présente pas au test, perdra toute possibilité de s'inscrire dans une autre filière de son choix.

2.2 Traitement informatique

Le traitement national informatisé prendra en charge toutes les fiches de vœux des nouveaux bacheliers, saisies et transmises en ligne. Sur la base de la combinaison des trois paramètres de préinscription et d'orientation, ce traitement conduit à satisfaire chacun des nouveaux bacheliers dans l'un de ses dix choix.

Dans le cas particulier où aucun des dix choix n'a pu être satisfait, il est proposé au nouveau bachelier concerné une affectation dans un domaine de formation ou une filière de formation.

Les résultats du traitement national informatisé sont mis à la disposition des bacheliers sur les sites Internet dédiés.

En consultant l'un de ces sites, le bachelier prendra connaissance de son affectation. Il se présentera, alors, à l'établissement de son affectation, pour déposer son dossier d'inscription, s'acquitter de ses droits d'inscription, retirer les documents de confirmation de son inscription administrative et prendre connaissance de la programmation des enseignements.

3. Circonscriptions géographiques d'inscription

Le rattachement des circonscriptions géographiques d'inscription des nouveaux bacheliers dans les domaines de formation et filières de formation, tel que défini dans les annexes correspondantes, peut être modifié pour garantir une meilleure affectation des nouveaux bacheliers, dans les établissements d'enseignement supérieur, offrant plus de capacités d'accueil, d'encadrement et d'hébergement.

Afin d'assurer une meilleure orientation des nouveaux bacheliers, le rattachement aux établissements d'enseignement supérieur des circonscriptions géographiques se fait soit par wilaya, soit par Daira. Dans tous les cas de figure, les conditions d'accès sont celles de la filière concernée de l'établissement d'affectation.

En particulier, pour les filières des sciences médicales, les filières à recrutement national, les écoles nationales supérieures, les instituts et certaines filières « sensibles », le bachelier peut être affecté dans tout établissement d'enseignement supérieur du territoire national en fonction des disponibilités d'accueil.

4. Recours

Dans le cas d'une affectation ne répondant à aucun des dix choix exprimés dans la fiche de vœux, le nouveau bachelier peut introduire un recours exclusivement en ligne. Dans ce cas, il doit remplir, en ligne, une fiche de vœux comportant trois possibilités de choix par ordre décroissant de filières, dans le respect des règles générales définies dans les annexes de 02 à 06.

Le recours, ainsi introduit, sera traité conformément aux conditions pédagogiques requises au titre de l'année universitaire 2015-2016 et des capacités d'accueil des établissements d'enseignement supérieur.

5. Réorientation

Dans le cas où le bachelier, orienté vers une filière subordonnée à la réussite à un concours, à un test d'aptitude ou à un entretien avec un jury, est déclaré non admis aux épreuves prévues à cet effet, il est réorienté vers l'un de ses autres choix mentionnés sur la fiche de vœux dans le respect des conditions pédagogiques requises au titre de l'année universitaire 2015-2016 et des capacités d'accueil des établissements d'enseignement supérieur. Dans ce cas, l'établissement d'accueil, en première affectation, est tenu de mener toute la procédure de cette réorientation dans le cadre des conférences régionales.

Pour permettre la réorientation des bacheliers non admis aux épreuves d'accès aux formations subordonnées à un test ou un entretien devant un jury, les établissements concernés doivent transmettre aux bacheliers le résultat des différentes épreuves au plus tard 72 heures avant la clôture des inscriptions définitives.

6. Calendrier des préinscriptions, recours et inscriptions définitives

La période des préinscriptions est fixée :

du 06 au 13 juillet 2015

La période de confirmation des préinscriptions est fixée :

du 14 au 17 juillet 2015

La période des affectations et des recours en ligne est fixée :

du 28 juillet au 30 juillet 2015

La période de déroulement des concours, tests d'aptitude et entretien avec un jury pour les filières concernées est fixée :

du 28 juillet au 02 août 2015

La période des inscriptions définitives est fixée :

du 29 juillet au 06 août 2015

La date limite du **06 août 2015** clôture définitivement les inscriptions au titre de l'année universitaire 2015-2016. En conséquence, les chefs d'établissement d'enseignement supérieur sont tenus de transmettre les listes finales des nouveaux bacheliers inscrits définitivement dans leur établissement respectif au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, au plus tard **le 09 août 2015**, sur support électronique et en ligne.

7. Cas particuliers

7.1 Les titulaires du baccalauréat obtenu avec mention « Excellent »

Le titulaire du baccalauréat obtenu avec mention «Excellent» remplit, en ligne, une fiche de vœux en mentionnant trois (03) choix parmi les filières proposées, dans le respect des conditions fixées en matière de série du baccalauréat : il sera satisfait dans l'un de ses choix.

7.2 Les titulaires du baccalauréat obtenu avec mention « Très Bien »

Le titulaire du baccalauréat obtenu avec mention «Très Bien» remplit, en ligne, une fiche de vœux en mentionnant cinq (05) choix parmi les filières proposées, dans le respect des conditions fixées en matière de série du baccalauréat : il sera satisfait dans l'un de ses choix.

7.3 Les titulaires d'un diplôme étranger obtenu en 2015

Les titulaires d'un diplôme étranger obtenu en 2015, reconnu équivalent au baccalauréat algérien, sont soumis pour l'accès aux filières des sciences médicales, aux classes préparatoires, aux écoles nationales supérieures et aux filières de formation à recrutement national, en plus de l'obligation de satisfaire à la moyenne minimale exigée pour l'accès à ces formations, à des conditions d'accès complémentaires qui seront fixées par voie de circulaire additive.

L'accès aux domaines ou aux autres filières de formation est soumis aux mêmes conditions pédagogiques d'inscription que celles applicables aux titulaires du baccalauréat algérien.

7.4 Les titulaires d'un baccalauréat algérien obtenu antérieurement à la session 2015

Les titulaires d'un baccalauréat algérien obtenu antérieurement à la session 2015 et n'ayant pris aucune inscription universitaire peuvent, au titre de l'année universitaire 2015-2016, déposer une demande d'inscription auprès de l'établissement d'enseignement et de formation supérieurs de leur circonscription géographique de rattachement, selon les conditions pédagogiques et la note minimale d'accès à la filière ou au domaine, de l'année d'obtention de leur baccalauréat et ce, dans la limite des places pédagogiques disponibles.

Il est demandé aux chefs d'établissements d'enseignement et de formation supérieurs et aux directeurs des œuvres universitaires de prendre, chacun en ce qui le concerne, toutes les dispositions utiles en vue d'assurer la plus large diffusion, en direction des nouveaux bacheliers et de leurs parents, du contenu de la présente circulaire et de toute information relative aux cursus de formations supérieures, aux diplômes les sanctionnant et aux conditions d'accès aux œuvres universitaires.

J'attache la plus grande importance à l'application rigoureuse des dispositions de la présente circulaire.

**Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**

Sommaire des annexes

Tableaux	Domaines et filières de Formation	Pages
Annexe 01 : Points de Formation et conditions d'inscription en licence du système LMD		10
I	Sciences et Technologies	12
II	Sciences de la Matière	14
III	Mathématiques et Informatique	15
IV	Sciences de la Nature et de la Vie	16
V	Sciences de la Terre et de l'Univers	17
VI	Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales	18
VII	Droit et Sciences Politiques	19
VIII	Lettres et Langues Etrangères	21
IX	Sciences Humaines et Sociales	24
X	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	27
XI	Arts	27
XII	Langue et littérature Arabes	28
XIII	Langue et Culture Amazighes	29
Annexe 02 : Domaines ou filières à recrutement national		30
I	Sciences et Technologies	31
II	Sciences de la Matière	34
III	Mathématiques et Informatique	35
IV	Sciences de la Nature et de la Vie	36
V	Sciences de la Terre et de l'Univers	37
VI	Sciences Humaines et Sociales	37
VII	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	38
VIII	Sciences de la Nature et de la Vie (Système classique)	38
Annexe 03 : Classes préparatoires		39
Annexe 04 : Instituts de technologie		44
Annexe 05 : Ecoles nationales supérieures et instituts		46
Annexe 06 : Ecoles normales supérieures		49
Annexe 07 : Filières de formation supérieure en sciences médicales et vétérinaires		56
Annexe 08 : Code des Wilayas		59
Annexe 09 : Réseau des établissements universitaires		60

NB : Codification des domaines et filières :

- spécification du domaine : D + deux chiffres, exemple : D01, D11, D12
- spécification de la filière : codification à trois chiffres, exemple : 012, 082, 093

ANNEXE 01

Points de formation et conditions pédagogiques d'inscription en licence dans le système LMD

DOMAINES ET FILIERES DE FORMATION

Codes	Domaines et filières de Formation
D01	Sciences et Technologies 011 Technologie 012 Architecture
D02	Sciences de la Matière
D03	Mathématiques et Informatique
D04	Sciences de la Nature et de la Vie
D05	Sciences de la Terre et de l'Univers 051 Géologie 052 Gestion des Techniques Urbaines 053 Géographie et Aménagement du Territoire
D06	Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales 061 Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales 062 Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales –Univ. Sciences Islamiques E.A.K
D07	Droit et Sciences Politiques 071 Droit 072 Sciences Politiques
D08	Lettres et Langues Etrangères 081 Langue Allemande 082 Langue Anglaise 083 Langue Espagnole 084 Langue Française 085 Langue Italienne 086 Langue Russe 087 Langue Turque
D09	Sciences Humaines et Sociales 091 Sciences Humaines 092 Sciences Humaines (Sciences de l'information et de la communication) – Univ. Alger 3 ; Univ. Constantine 3 093 Sciences Humaines – Univ des Sciences Islamiques E.A.K 094 Sciences Sociales 095 Sciences Islamiques 096 Sciences Islamiques -Univ des Sciences Islamiques E.A.K
D10	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
D11	Arts 111 Arts – Univ. Djelfa 112 Arts – Univ. Tlemcen 113 Arts – Univ. Constantine 3 114 Arts – Univ. Saida 115 Arts – Univ. Sidi Bel Abbès 116 Arts – Univ. Mostaganem 117 Arts – Univ. Mascara 118 Arts – Univ. Oran 1
D12	Langue et littérature Arabes 121 Langue et littérature Arabes 122 Langue et littérature Arabes - Univ des Sciences Islamiques E.A.K
D13	Langue et Culture Amazighes 131 Langue et Culture Amazighes – Univ. Bejaia 132 Langue et Culture Amazighes – Univ. Bouira 133 Langue et Culture Amazighes – Univ. Tizi Ouzou 134 Langue et Culture Amazighes – Univ. Batna

I. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES ET TECHNOLOGIES : D01

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
011	Technologie	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Laghouat - Univ. Bejaia - Univ. Blida 1 - Univ. Bouira - Univ. Tizi Ouzou - USTHB - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Boumerdes - Univ. Khemis Miliana - Univ. Ghardaïa - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Sétif 1 - Univ. Skikda - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. Constantine 1 - Univ. Constantine 3 - Univ. M'Sila - Univ. Ouargla - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - C. Univ. Mila - Univ. Adrar - Univ. Chlef - Univ. Béchar - Univ. Tlemcen (+ A. Maghnia) - Univ. Tiaret - Univ. Saida - Univ. Sidi Bel Abbès - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 1 - USTO (Oran) - C. Univ. El Bayadh - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Naama - C. Univ. Ain Témouchent - C. Univ. Relizane 	<ul style="list-style-type: none"> 03,47* 06 09,16*,42,44* 10,16*,26 15 16* 17 26 16*,35 44* 47* 11 04 05 07 12 18,21* 19,43* 21* 23,36 24,21* 25 43* 28 30,33,47* 34 39 40 41 43* 01 02,44* 08,37 13,46* 14 20,32* 22 27 29*,48* 31,46* 31,48* 32* 38 45 46* 48* 	<p>Priorité 01 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Mathématiques . Techniques <p>Mathématiques</p> <p>Priorité 02 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Sciences Expérimentales 	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p>

(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 16, 21,32, 43, 44, 46, 47 et 48 peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

I. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES ET TECHNOLOGIES : D01 (suite)

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
012	Architecture	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Laghouat - Univ. Blida 1 - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Alger 1 - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Sétif 1 - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. Béchar - Univ. Tlemcen - Univ. Mostaganem - USTO 	<ul style="list-style-type: none"> 03,17,47 09,11,16,26,42,44 06,10,15,35 16 04,40 05,25 07,30,33,39 12 18,19,28,34,43 21,23,36 24,41 01,08,32,37,45 13,46 02,27,48 14,20,22,29,31,38 	<ul style="list-style-type: none"> . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales 	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat</p> <p>Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 13/20</p>

II DOMAINE DE FORMATION SCIENCES DE LA MATIERE : D02

Code	Domaine de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
D02	Sciences de la Matière	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Laghouat - Univ. Bejaia - Univ. Blida 1 - Univ. Bouira - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Alger 1 - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Boumerdes - Univ. Khemis Miliana - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Sétif 1 - Univ. Skikda - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. Constantine 1 - Univ. M'Sila - Univ. Ouargla - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. El Tarf - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - Univ. Adrar - Univ. Chlef - Univ. Bechar - Univ. Tlemcen - Univ. Tiaret (+ A. Sougheur) - Univ. Saida - Univ. Sidi Bel Abbès - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 1 - USTO (Oran) - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Ain Témouchent - C. Univ. Relizane 	<ul style="list-style-type: none"> 03,47* 06 09,16*,42,44* 10,16*,26 15 16* 17 26 16*,35 44* 11 04 05 07 12 18,21* 19 21* 23,36* 24,21* 25,43 28 30,33,47* 34 36* 39 40 41 01 02,44* 08,37 13,46* 14 20,32,45 22 27 29 31,46* 31 38 46* 48 	<ul style="list-style-type: none"> . Mathématiques . Sciences Expérimentales . Techniques Mathématiques 	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p>

(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 16, 21, 36, 44, 46 et 47, peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

III. DOMAINE DE FORMATION MATHÉMATIQUES INFORMATIQUE : D03

Code	Domaine de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
D03	Mathématiques et Informatique	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Laghouat - Univ. Bejaia - Univ. Blida 1 - Univ. Bouira - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Alger 1 - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Boumerdes - Univ. Khemis Miliana - Univ. Ghardaïa - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Sétif 1 - Univ. Skikda - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. M'Sila - Univ. Ouargla - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. El Tarf - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - C. Univ. Mila - Univ. Adrar - Univ. Chlef - Univ. Bechar - Univ. Tlemcen - Univ. Tiaret - Univ. Saida - Univ. Sidi Bel Abbès - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 1 - USTO (Oran) - C. Univ. Tindouf - C. Univ. Naama - C. Univ. Ain Témouchent - C. Univ. Relizane 	<ul style="list-style-type: none"> 03,47* 06 09,16*,42,44* 10,26 15 16* 17 26 16*,33,35 44* 47* 11 04,25 05 07 12 18,21* 19 21* 23,36 24,21* 28 30,47* 34 36 39 40 41 43 01 02,44* 08 13,46* 14,38 20,32 22 27 29 31,46* 31 37 45 46* 48 	<p>Priorité 01 . Mathématiques</p> <p>Priorité 02 . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales</p>	<p>Priorité 1 et 2 Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p> <p>Pour la Priorité 2 Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la note de mathématiques obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20</p>

(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 16, 21, 44,46 et 47, peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

IV. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE : D04

Code	Domaine de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
D04	Sciences de la Nature et de la Vie	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Laghouat - Univ. Bejaia - Univ. Blida 1 - Univ. Bouira - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Alger 1 - USTHB - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Boumerdes - Univ. Ghardaia - Univ. Khemis Miliana - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Sétif 1 - Univ. Skikda - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. Constantine 1 - Univ. M'Sila - Univ. Ouargla - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. El Tarf - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - C. Univ. Mila - Univ. Adrar - Univ. Chlef - Univ. Béchar - Univ. Tlemcen - Univ. Tiaret (+ A. Ksar Challala) - Univ. Saida - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 1 - USTO (Oran) - C. Univ. El Bayadh - C. Univ Tissemsilt - C. Univ. Naama - C. Univ. Ain Témouchent - C. Univ. Relizane 	<ul style="list-style-type: none"> 03,47* 06 09,42,44* 10,26 15 16 16 17 26 33,35 47* 44* 11 04 05 07 12 18,21* 19 21* 23,36* 24,21* 25 28 30,47* 34 36* 39 40 41 43 01 02,44* 08,37 13,46* 14 20,32* 22 27 29,48* 31,46* 31,48* 32* 38 45 46* 48* 	<p>Priorité 01 : .Sciences Expérimentales . Mathématiques</p> <p>Priorité 02 : . Techniques Mathématiques</p>	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p>

(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 21, 32, 36, 44, 46, 47 et 48, peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

V. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS : D05

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
051	Géologie	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Tizi Ouzou - USTHB - Univ. Khemis Miliana - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Sétif 1 - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. Constantine 1 - Univ. Ouargla - Univ. Chlef - Univ. Tlemcen - Univ. Tiaret (+ A. Ksar Challala) - Univ. Sidi Bel Abbès - Univ. Mascara - Univ. Oran 2 - C. Univ. Tindouf 	<ul style="list-style-type: none"> 15,35 16,33,47* 03,09,17,26,42,44* 11 04 05,07,28,39 12,40,41 18,21*,43 06,10,19,34 23,36 24,21* 21*,25 30,47* 02,44* 13,45,46 14,38 22 29,48 20,22,27,31,32 01,08,37 	<ul style="list-style-type: none"> . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques . Mathématiques 	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p>
052	Gestion des Techniques Urbaines	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Biskra - Univ. Constantine 3 - Univ. M'Sila 	<ul style="list-style-type: none"> 04,05,12,18,19,21,23,24,36,40,41,43 07,30,33,38,39,45,47 02,03,09,11,15,16,25,26,35,42,46,48 01,06,08,10,13,14,17,20,22,27,28,29,31,32,34,37,44 		
053	Géographie et Aménagement du Territoire	<ul style="list-style-type: none"> - USTHB - Univ. Djelfa - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna - Univ. Tebessa - Univ. Sétif 1 - Univ. Annaba - Univ. Constantine 1 - Univ. Oran 2 	<ul style="list-style-type: none"> 06,09,10,11,15,16,33,35,42 03,17,26,44,47 04 05,07,28,30,39 12,40,41 19 23,36 18,21,24,25,34,43 01,02,08,13,14,20,22,27,29,31,32,37,38,45,46,48 		

(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 21, 44 et 47, peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

VI. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES ECONOMIQUES, DE GESTION ET COMMERCIALES : D06

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
061	Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Laghouat (+ A. Aflou) - Univ. Bejaia - Univ. Blida 2 - Univ. Bouira - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Alger 3 - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Boumerdes - Univ. Khemis Miliana - Univ. Ghardaia - C. Univ. Tamanghasset - C. Univ. Illizi - C. Univ. Tipaza - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna (+ A. Barika) - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Sétif 1 - Univ. Skikda - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. Constantine 2 - Univ. M'Sila - Univ. Ouargla - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. El Tarf - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - C. Univ. Mila - Univ. Adrar - Univ. Chlef - Univ. Béchar - Univ. Tlemcen (+ A. Maghnia) - Univ. Tiaret (+ A. Ksar Challala) - Univ. Saida - Univ. Sidi bel Abbes - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 2 - C. Univ. El Bayadh - C. Univ. Tindouf - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Ain Témouchent - C. Univ. Relizane 	<ul style="list-style-type: none"> 03,47* 06 09,16,44* 10,26 15 16 17 26 35 44* 47* 11 33 16,42 04 05 07 12 18,21* 19 21* 23,36 24,21* 25,43 28 30,47* 34 36 39 40 41 43 01 02,44* 08 13,46* 14 20,32*,45 22 27 29 31,46* 32* 37 38 46* 48 	<p>Priorité 01 . Gestion et Economie</p> <p>Priorité 02 . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales</p>	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat</p>
062	Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Sci Islamiques E.A.K 	<ul style="list-style-type: none"> 25 		

(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 21, 32, 44, 46 et 47, peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

VII. DOMAINE DE FORMATION DROIT et SCIENCES POLITIQUES : D07

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
071	Droit	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Laghouat (+ A. Aflou) - Univ Béjaïa - Univ. Blida 2 - Univ. Bouira - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Alger 1 - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Boumerdes - Univ. Khemis Miliana - Univ. Ghardaïa - C. Univ. Tamanghasset - C. Univ. Tipaza - Univ. Oum el Bouaghi - Univ. Batna (+ A. Barika) - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Sétif 2 - Univ. Skikda - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. Constantine 1 - Univ. M'Sila - Univ. Ouargla - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. El Tarf - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - Univ. Adrar - Univ. Chlef - Univ. Béchar - Univ. Tlemcen (+ A. Maghnia) - Univ. Tiaret (+ A. Sougheur + A. Ksar Challala) - Univ. Saida - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 2 - C. Univ. El Bayadh - C. Univ. Tindouf - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Naama - C. Univ. Ain Témouchent - C. Univ. Relizane 	<ul style="list-style-type: none"> 03,47* 06 09,16*,44* 10,26* 15 16*,33 17 26* 35 44* 47* 11 42,16* 04 05 07 12 18,21* 19 21* 23,36 21*,24 25,43 28 30,47* 34 36 39 40 41 01 02,44* 08 13,46* 14 20,32* 22 27 29 31,46* 32* 37 38 45 46* 48 	<p>Priorité 01</p> <ul style="list-style-type: none"> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères <p>Priorité 02</p> <ul style="list-style-type: none"> . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques . Mathématiques . Gestion et Economie 	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat</p>

(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 16, 21, 26, 32, 44, 46 et 47, peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

VII. DOMAINE DE FORMATION DROIT et SCIENCES POLITIQUES : D07(suite)

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
072	Sciences Politiques	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Laghouat (+ A. Aflou) - Univ. Blida 2 - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Alger 3 - Univ. Djelfa - Univ. Boumerdes - Univ. Khemis Miliana - Univ. Ghardaia - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Sétif 2 - Univ. Skikda - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. Constantine 3 - Univ. M'Sila - Univ. Ouargla - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Adrar - Univ. Chlef - Univ. Bechar - Univ. Tlemcen - Univ. Tiaret (+ A. Sougheur) - Univ. Saida - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 2 - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Relizane 	<ul style="list-style-type: none"> 03,47* 09,26,33,42,44* 06,15 16 17 10,35 44* 47* 11 04 05 07 12 18,21* 19 21* 23,36 21*,24,41 25,43 28,34 30,47* 39 40 01 02,44* 08,37 13,46 14 20,32,45 22 27 29 31 38 48 	<p>Priorité 01 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères <p>Priorité 02 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Mathématiques . Techniques . Mathématiques . Sciences . Expérimentales . Gestion et Economie 	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat</p> <p>Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 11/20</p>

(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 21, 44 et 47, peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

VIII. DOMAINE DE FORMATION LETTRES ET LANGUES ETRANGERES : D08

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
081	Langue Allemande	- Univ. Alger 2 - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Oran 2	03,06,09,10,11,15,16,17,26,33,35,42,44,47 04,05,07,08,12,13,21,22,23,24,25,28,30,34,36,39,40,41,43 01,02,14,18,19,20,27,29,31,32,37,38,45,46,48		Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
082	Langue anglaise	- Univ. Laghouat - Univ. Bejaia - Univ. Blida 2 - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Alger 2 - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Boumerdes - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Sétif 2 - Univ. Skikda - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. Constantine 1 - Univ. M'Sila - Univ. Ouargla - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. El Tarf - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - C. Univ. Mila - Univ. Adrar - Univ. Chlef - Univ. Bechar - Univ. Tlemcen - Univ. Tiaret - Univ. Saida - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 2 - C. Univ. Naama - C. Univ. Ain Temouchent - C. Univ. Relizane	03,47* 06,33 09,42,44* 15 16 17 26 10,35 11 04 05 07 12 18,21* 19 21* 23,36* 24,41 25 28 30,47* 34 36* 39 40 43 01 02,44* 08,37 13,46* 14,38* 20,32 22 27,38* 29 31,46* 45 46* 48	Priorité 01 : . Langues Etrangères Priorité 02 : . Lettres et Philosophie Priorité 03 : . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la note d'anglais obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 11/20

(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 21, 36, 38, 44, 46 et 47, peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

VIII. DOMAINE DE FORMATION LETTRES ET LANGUES ETRANGERES : D08 (Suite)

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
083	Langue Espagnole	- Univ. Alger 2 - Univ. Tlemcen - Univ. Mostaganem - Univ. Oran 2	03,06,09,10,11,15,16,17,26,33,35,42,44,47 01,08,13,19,21,23,25,36,46, 04,05,07,12,24,27,28,34,39,40,41,43 02,14,18,20,22,29,30,31,32,37,38,45,48,		Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
084	Langue française	- Univ. Laghouat - Univ. Bejaia - Univ. Blida 2 - Univ. Bouira - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Alger 2 - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Boumerdes - Univ. Khemis Miliana - Univ. Ghardaia - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna (+ A. Barika) - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Sétif 2 - Univ. Skikda - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. Constantine 1 - Univ. M'Sila - Univ. Ouargla - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. El Tarf - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - C. Univ. Mila - Univ. Adrar - Univ. Chlef - Univ. Bechar - Univ. Tlemcen - Univ. Tiaret - Univ. Saida - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 2 - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Naama - C. Univ. Ain Témouchent - C. Univ. Relizane	03,47* 06 09,42,44* 10,26* 15 16,33 17 26* 35 44* 47* 11 04 05 07 12 18,21* 19 21* 23,36 24 25 28 30,47* 34 36 39 40 41 43 01 02,44* 08,37 13,46* 14 20,32 22 27 29 31,46* 38 45 46* 48	Priorité 01 : . Langues Etrangères Priorité 02 : . Lettres et Philosophie Priorité 03 : . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la note de français obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 11/20

(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 21, 26, 44, 46 et 47, peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

VIII. DOMAINE DE FORMATION LETTRES ET LANGUES ETRANGERES : D08 (Suite)

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
085	Langue Italienne	- Univ. Blida 2	01,08,09,13,14,20,22,27,29,31,32,37,38,42,45,46,48,44*	<p>Priorité 01 : . Langues Etrangères</p> <p>Priorité 02 : . Lettres et Philosophie</p> <p>Priorité 03 : . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie</p>	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
		- Univ. Alger 2	02,03,06,10,11,15,16,17,26,33,35,44*,47		
		- Univ. Annaba	04,05,07,12,18,19,21,23,24,25,28,30,34,36,39,40,41,43		
086	Langue Russe	- Univ. Alger 2	03,04,05,06,07,09,10,11,12,15,16,17,18,19,21,24,28,33,34,35,36,40,41,42,43	<p>Priorité 02 : . Lettres et Philosophie</p> <p>Priorité 03 : . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie</p>	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
		- Univ. Oran 2	01,02,08,13,14,20,22,23,25,26,27,29,30,31,32,37,38,39,44,45,46,47,48		
087	Langue Turque	- Univ. Alger 2	01,02,03,06,08,09,10,11,13,14,15,16,17,20,22,26,27,29,31,32,33,35,37,38,42,44,45,46,47,48		
		- Univ. Sci. Islamiques EAK	04,05,07,12,18,19,21,23,24,25,28,30,34,36,39,40,41,43		

(*) Les bacheliers de certaines Dairas de la Wilaya 44, peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

IX. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES : D09

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
091	Sciences Humaines	- Univ. Laghouat (+ A. Aflou)	03,47*	<p>Priorité 01 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères <p>Priorité 02 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Mathématiques . Techniques <p>Mathématiques</p> <ul style="list-style-type: none"> . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie 	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat</p>
		- Univ. Bejaia	06		
		- Univ. Blida 2	09,44*		
- Univ. Bouira	10,26*				
- Univ. Tizi Ouzou	15,35				
- Univ. Alger 2	16*,33				
- Univ. Djelfa	17				
- Univ. Médéa	26*				
- Univ. Khemis Miliana	44*				
- Univ. Ghardaia	47*				
- C. Univ. Tamanghasset	11				
- C. Univ. Tipaza	16*,42				
- Univ. Oum El Bouaghi	04				
- Univ. Batna	05				
- Univ. Biskra	07				
- Univ. Tebessa	12				
- Univ. Jijel	18,21*				
- Univ. Sétif 2	19				
- Univ. Skikda	21*				
- Univ. Annaba	23,36				
- Univ. Guelma	24				
- Univ. Constantine 2	25,43				
- Univ. M'Sila	28,34				
- Univ. Ouargla	30,47*				
- Univ. El Oued	39				
- Univ. Khenchela	40				
- Univ. Souk Ahras	41				
- Univ. Adrar	01				
- Univ. Chlef	02,44*				
- Univ. Béchar	08,37				
- Univ. Tlemcen	13,46				
- Univ. Tiaret (+ A. Ksar Challala)	14,38				
- Univ. Saida	20,32*,45				
- Univ. Sidi Bel Abbes	22				
- Univ. Mostaganem	27				
- Univ. Mascara	29				
- Univ. Oran 1	31				
- C. Univ. El Bayadh	32*				
- C. Univ. Relizane	48				
092	Sciences Humaines - Sciences de l'information et de la communication	- Univ. Alger 3 - Univ. Constantine 3	16,33 25,43		
093	Sciences Humaines	- Univ. Sci. Islamiques EAK	25		

(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 16, 21, 26, 32, 44 et 47, peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

IX. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES : D09 (suite)

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
094	Sciences Sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Laghouat (+ A. Aflou) - Univ Bejaia - Univ. Blida 2 - Univ. Bouira - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Alger 2 - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Khemis Miliana - Univ. Ghardaia - C. Univ. Tamanghasset - C. Univ. Tipaza - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Sétif 2 - Univ. Skikda - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. Constantine 2 - Univ. M'Sila - Univ. Ouargla - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. El Tarf - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - Univ. Adrar - Univ. Chlef - Univ. Béchar - Univ. Tlemcen - Univ. Tiaret (+ A. Ksar Challala) - Univ. Saida - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 2 - C. Univ. Ain Temouchent - C. Univ. Relizane 	<ul style="list-style-type: none"> 03,47* 06 09,44* 10,26* 15,35 16*,33 17 26* 44* 47* 11 16*,42 04 05 07 12 18,21* 19 21* 23,36* 24 25,43 28 30,47* 34 36* 39 40 41 01 02,44* 08,37 13,46* 14,38 20,32,45 22 27 29 31,46* 46* 48 	<p>Priorité 01 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères <p>Priorité 02 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Mathématiques . Techniques . Sciences . Mathématiques Expérimentales . Gestion et Economie 	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat</p>

(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 16, 21, 26, 36 44, 46 et 47 peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

IX. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES : D09 (suite)

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
095	Sciences Islamiques	- Univ. Laghouat - Univ. Bouira - Univ. Alger 1 - Univ. Ghardaïa - Univ. Batna - Univ. El Oued - Univ. M'Sila - Univ. Adrar - Univ. Tlemcen - Univ. Oran 1	03,17,47* 10,26* 09,15,16,26*,35,42 47* 04,05,06,12,18,21,23,24, 25,36,40,41,43 30,39 07,19,28,34 01,08,11,32,33,37 02,13,14,22,38,44,45,46, 48 20,27,29,31	<p>Priorité 01 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères <p>Priorité 02 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie 	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
096	Sciences Islamiques	- Univ. Sci Islamiques E.A.K.	Toutes les Wilayas		

(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 26 et 47, peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

X. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES : D10

Code	Domaine de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
D10	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives **	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Laghouat - Univ. Béjaïa - Univ. Bouira - Univ. Alger 3 - Univ. Djelfa - Univ. Boumerdes - Univ. Khemis Miliana - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Sétif 2 - Univ. Annaba - Univ. M'Sila - Univ. Ouargla - Univ. Souk Ahras - Univ. Chlef - Univ. Mostaganem - USTO (Oran) - C. Univ. El Bayadh - C. Univ. Tissemsilt 	03,47* 06 10,15,26* 11,16,33 17 15,35 09,26*,42,44* 04,25 05,40,43 07,39 12 18,21* 19 21*,23,24,36 28,34 30,47* 41 02,44* 27,29,45,46,48 01,08,13,20,22,31,37 32 14,38	Toutes Séries de Baccalauréat	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat (*)

(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 21, 26, 44 et 47, peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

(**) L'inscription définitive sera prononcée après un test d'aptitude organisé par l'établissement concerné.

XI. DOMAINE DE FORMATION ARTS : D11

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
111	- Arts visuels - Arts du spectacle	- Univ. Djelfa	Toutes les Wilayas	Toutes Séries de Baccalauréat	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
112	- Arts visuels - Arts du spectacle	- Univ. Tlemcen			
113	- Arts visuels - Arts du spectacle	- Univ. Constantine 3			
114	- Arts du spectacle	- Univ. Saida			
115	- Arts du spectacle	- Univ. Sidi Bel Abbes			
116	- Arts visuels - Arts du spectacle	- Univ. Mostaganem			
117	- Arts du spectacle	- Univ. Mascara			
118	- Arts du spectacle	- Univ. Oran 1			

XII. DOMAINE DE FORMATION LANGUE ET LITTÉRATURE ARABES : D12

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
121	Langue et Littérature Arabes	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Laghouat (+ A. Aflou) - Univ Bejaia - Univ. Blida 2 - Univ. Bouira - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Alger 2 - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Boumerdes - Univ. Khemis Miliana - Univ. Ghardaïa - C. Univ. Tamanghasset - C. Univ. Tipaza - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna (+ A. Barika) - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Sétif 2 - Univ. Skikda - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. Constantine 1 - Univ. M'Sila - Univ. Ouargla - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. El Tarf - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - C. Univ. Mila - Univ. Adrar - Univ. Chlef - Univ. Bechar - Univ. Tlemcen (+ A. Maghnia) - Univ. Tiaret (+ A. Ksar Challala) - Univ. Saida - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 1 - C. Univ. Tindouf - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Naama - C. Univ. Ain Témouchent - C. Univ. Relizane 	<ul style="list-style-type: none"> 03,47* 06 09,44* 10,26* 15 16*,33 17 26* 35 44* 47* 11 16*,42 04 05 07 12 18,21* 19 21* 23,36* 24 25 28 30,47* 34 36* 39 40 41 43 01 02,44* 08 13,46* 14 20,32 22 27 29 31,46* 37 38 45 46* 48 	<p>Priorité 01 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères <p>Priorité 02 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Mathématiques . Techniques <p>Mathématiques</p> <ul style="list-style-type: none"> . Sciences <p>Expérimentales</p> <ul style="list-style-type: none"> . Gestion et Economie 	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat</p>
122	Langue et Littérature Arabes	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Sci Islamiques E.A.K. 	<ul style="list-style-type: none"> 25 		

(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 16, 21, 26, 36, 44, 46 et 47, peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

XIII. DOMAINE DE FORMATION LANGUE ET CULTURE AMAZIGHES : D13

Code	Domaine de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
131	Langue et Culture Amazighes	- Univ. Bejaia	06,18,19,33,34	<p>Priorité 01 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères <p>Priorité 02 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie 	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat</p>
132	Langue et Culture Amazighes	- Univ. Bouira	01,03,10,11,14,17,26,32,38,44,47		
133	Langue et Culture Amazighes	- Univ. Tizi Ouzou	02,08,09,13,15,16,20,22,27,29,31,35,37,42,45,46,48		
134	Langue et Culture Amazighes	- Univ. Batna	04,05,07,12,21,23,24,25,28,30,36,39,40,41,43		

ANNEXE 02

**Domaines ou Filières de formation
à recrutement national**

**Points de formation et
conditions pédagogiques d'inscription**

DOMAINES OU FILIERES DE FORMATION A RECRUTEMENT NATIONAL

I. Sciences et Technologie

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
F01	Hydraulique	- Hydraulique	- Univ. Bejaia	Recrutement national	Priorité 01 : . Mathématiques . Techniques Mathématiques Priorité 02 : . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
F02	Aéronautique	- Télécommunications spatiales - Exploitation aéronautique - Opérations aériennes - Installations - Propulsion avion - Avionique - Structure avion	- Univ. Blida 1			
F03	Electrotechnique	- Energies renouvelables	- Univ. Blida 1			
F04	Génie des procédés	- Génie des procédés pharmaceutiques	- Univ. Médéa			
F05	Hydrocarbures	- Génie pétrolier : production des hydrocarbures - Génie pétrolier : Forage des puits d'hydrocarbures - Génie mécanique : mécanique des chantiers pétroliers - Génie mécanique : mécanique des unités pétrochimiques - Génie mécanique : transport des hydrocarbures - Génie des procédés - Géosciences appliquée : ressources minérales et énergétiques - Economie des hydrocarbures : économie pétrolière - Géophysique : géophysique sismique - Génie électrique : électricité industrielle - Automatisation des procédés industriels : commande automatique	- Univ. Boumerdes			Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 14/20
F06	Electronique *	- Ingénierie électrique et électronique	- Univ. Boumerdes			

* Enseignement en langue anglaise

I. Sciences et Technologie

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
F07	Hygiène et Sécurité industrielle	- Maitrise du risque industriel - Sureté interne des établissements - Hygiène, sécurité et santé au travail - Qualité, hygiène, sécurité et environnement - Génie de l'environnement et procédés	- Univ. Batna	Recrutement national	<p>Priorité 01 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Mathématiques . Techniques Mathématiques <p>Priorité 02 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Sciences Expérimentales 	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p> <p>Conditions complémentaires :</p> <p>Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20</p>
F08	Electrotechnique	- Energies renouvelables	- Univ. Biskra			
F09	Hydraulique	- Hydraulique	- Univ. Biskra			
F10	Génie minier	- Géotechnique - Environnement minier - Valorisation des ressources minérales - Exploitation minière - Electromécanique minière	- Univ. Tebessa			
F11	Optique et mécanique de précision	- Technologie des matériaux - Mécanique appliquée - Optique instrumentale et photonique - Optométrie - Métrologie et contrôle industriel	- Univ. Sétif 1			
F12	Génie des procédés	- Génie des polymères	- Univ. Sétif 1			
F13	Industries pétrochimiques	- Raffinage et pétrochimie - Automatisation et contrôle en industries pétrochimiques - Génie pétrochimique	- Univ. Skikda			
F14	Génie minier	- Exploitation des mines - Valorisation des ressources minérales	- Univ. Annaba			

I. Sciences et Technologie

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
F15	Métallurgie	- Métallurgie	- Univ. Annaba	Recrutement national	<u>Priorité 01 :</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
F16	Ingénierie des transports	- Ingénierie des transports	- Univ. Constantine 1			
F17	Génie mécanique	- Fabrication mécanique	- Univ. Constantine 1			
F18	Architecture	- Architecture - Conduite opérationnelle de projets	- Univ. Constantine 3		. Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 13,50/20
F19	Urbanisme	- Urbanisme	- Univ. Constantine 3			
F20	Hydrocarbures	- Forage - Production - Mécanique des chantiers pétroliers	- Univ. Ouargla		<u>Priorité 01 :</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques <u>Priorité 02 :</u> . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
F21	Electronique	- Industries électroniques	- Univ. Bordj Bou Arreridj			
F22	Génie Biomédical	- Images et signaux biomédicaux - Informatique biomédicale - Electronique biomédicale	- Univ. Tlemcen			
F23	Génie industriel	- Productique	- Univ. Tlemcen			
F24	Hygiène et sécurité industrielle	- Sécurité industrielle	- Univ. Oran 2			
F25	Génie industriel	- Maintenance en instrumentation	- Univ. Oran 2			
F26	Electromécanique	- Maintenance en électromécanique	- Univ. Oran 2			

I. Sciences et Technologie

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
F27	Génie maritime	- Propulsion et hydrodynamique navale - Construction et architecture navale	- USTO	Recrutement national	<u>Priorité 01 :</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques <u>Priorité 02 :</u> . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
F28	Hydraulique	Hydraulique	- USTO			
F29	Métallurgie	Métallurgie	- USTO			

II. Sciences de la Matière

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
K01	Physique	- Physique fondamentale - Energétique	- U.S.T.H.B	Recrutement National	. Mathématiques . Sciences Expérimentales . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
	Chimie	- Chimie				

III Mathématiques et Informatique

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
L01	Mathématiques	- Mathématiques - Algèbre et cryptographie - Probabilités statistiques - Recherche opérationnelle	- U.S.T.H.B.	Recrutement National	<u>Priorité 01</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques <u>Priorité 02</u> . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 13/20
	Informatique	- Informatique - Génie des Télécommunications et réseaux - Ingénierie des systèmes informatiques et Logiciels				
L02	Mathématiques	- Algèbre et géométrie - Analyse - Probabilités - Statistique	- Univ. Constantine 1			
L03	Informatique	- Génie logiciel - Systèmes d'information - Sciences de l'informatique - Technologies de l'information	- Univ. Constantine 2			

IV. Sciences de la Nature et de la Vie

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
M01	Sciences Agronomiques	- Production animale - Sol et eau - Production végétale - Agronomie	- Univ. Biskra	Recrutement National	. Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
M02	Sciences Agronomiques	- Agronomie saharienne - Sol et eau - Production végétale - Production animale - Protection des végétaux	- Univ. Ouargla			
M03	Sciences Biologiques	- Eau et environnement	- Univ. Khenchela			
M04	Sciences Biologiques	- Sciences alimentaires	- Univ. Chlef			
M05	Sciences Agronomiques	- Foresterie	- Univ. Tlemcen			
M06	Sciences Agronomiques	- Amélioration des productions végétales - Protection des cultures - Contrôle de la qualité des aliments - Sciences et technologies alimentaires - Sciences et productions animales - Sciences du sol et environnement	- Univ. Mostaganem			

V. Sciences de la Terre et de l'Univers

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
N01	Géologie	- Géologie et environnement	- Univ. Annaba	Recrutement National	. Mathématiques . Sciences Expérimentales . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20

VI. Sciences Humaines et Sociales

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
P01	Sciences Humaines - Archéologie	- Archéologie préhistorique - Conservation et restauration en archéologie	- Univ. Alger 2	Recrutement National	. Lettres et Philosophie . Langues Etrangères . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
P02	Sciences Humaines - Archéologie	- Conservation du patrimoine	- Univ. Médéa			
P03	Sciences Humaines - Archéologie	- Archéologie antique	- Univ. Guelma			
P04	Sciences Humaines - Bibliothéconomie	- Techniques archivistiques - Bibliothèque et centres de documentation	- Univ. Constantine 2			
P05	Sciences Islamiques – Charia **	- Imama (licence professionnelle)	- Dar El Imam Mohammedia (Univ. Alger 1)			Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat Conditions complémentaires : - Etre de sexe masculin - Satisfaire aux conditions complémentaires fixées par le Ministère des Affaires Religieuses et des Wakfs

** Licence professionnelle « Imama » en partenariat avec le Ministère des Affaires Religieuses et des Wakfs, exclusivement réservée aux bacheliers de sexe masculin.

VII. Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
R01	Activité physique et sportive éducative	- Education et motricité	- Univ. Constantine 2	Recrutement National	Toutes séries de Baccalauréat	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat (**)</p> <p>Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20</p>
	Entrainement sportif	- Entrainement sportif compétitif				
	Administration et gestion du sport	- Gestion des infrastructures sportives et des ressources humaines				

(**) L'inscription définitive sera prononcée après un test d'aptitude organisé par l'établissement concerné.

VIII. Sciences de la Nature et de la Vie (Système classique)

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
S01	Nutrition, Alimentation et technologies Agro- Alimentaires	- Univ. Constantine 1	Recrutement National	<ul style="list-style-type: none"> . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques 	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat</p> <p>Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20</p>
S02	Docteur vétérinaire	- Univ. Constantine 1			

ANNEXE 03

Classes préparatoires

Points de formation et conditions pédagogiques d'inscription

POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

I. Classes Préparatoires en Sciences et Technologies (CPST)

Code	Classe préparatoire (CP)	Ecoles Nationales Supérieures	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
T01	CPST – Alger	- Ecole Nationale Polytechnique d’Alger - Ecole Nationale Polytechnique d’Oran - Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Constantine - Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics - Ecole Nationale Supérieure d’Hydraulique - Ecole Nationale Supérieure des Mines et de la Métallurgie d’Annaba	Recrutement national	<p>Priorité 01 . Mathématiques . Techniques Mathématiques</p> <p>Priorité 02 . Sciences Expérimentales</p>	<p>Priorité 01 et 02 Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p> <p>Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être :</p> <p>Pour la Priorité 01 supérieure ou égale à 13/20</p> <p>Pour la Priorité 02 supérieure ou égale à 14/20</p>
T02	CPST – Annaba				
T03	CPST – Tlemcen				
T04	CPST – Oran				
T05	CPST - Ecole Nationale Polytechnique d’Alger				
T06	CPST - Ecole Nationale Supérieure d’Hydraulique				
T07	CPST - Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics				
T08	CPST - Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Constantine				
T09	CPST - Ecole Nationale Polytechnique d’Oran				
T10	CPST - Ecole Nationale Supérieure des Mines et de la Métallurgie d’Annaba				
T11	CPST - Univ. Laghouat				
T12	CPST - Univ. Blida 1				
T13	CPST - Univ. Guelma				
T14	CPST - Univ. Ouargla				

II. Classes Préparatoires en Sciences Economiques, Commerciales et Sciences de Gestion (CPSECSG)

Code	Classe préparatoire	Ecoles Nationales Supérieures	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
U01	CPSECSG - Draria - Alger	- Ecole des Hautes Etudes Commerciales - Ecole Nationale Supérieure en Statistique et en Economie Appliquée - Ecole Supérieure de Commerce	Recrutement national	Priorité 01 . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Gestion et Economie Priorité 02 . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
U02	CPSECSG - Annaba				
U03	CPSECSG - Constantine				
U04	CPSECSG - Tlemcen				
U05	CPSECSG - Oran				
U06	CPSECSG - Ecole Supérieure de Commerce - Koléa				
U07	CPSECSG - Ecole des Hautes Etudes Commerciales - Koléa				
U08	CPSECSG - Ecole Nationale Supérieure en Statistique et en Economie Appliquée- Koléa				

III. Classes Préparatoires en Sciences de la Nature et de la Vie (CPSNV)

Code	Classe préparatoire	Ecoles Nationales Supérieures	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
V01	CPSNV – Alger	- Ecole Nationale Supérieure Agronomique*	Recrutement national	. Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat. Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
V02	CPSNV - Mostaganem				
V03	CPSNV – Oran				
V04	CPSNV - Univ. Batna				
V05	CPSNV - Univ. Sidi Bel Abbes				
V06	CPSNV - Ecole Nationale Supérieure Agronomique				

*La tutelle a programmé l'ouverture d'autres écoles nationales supérieures. Ces écoles sont appelées à recevoir les étudiants des classes préparatoires en sciences de la nature et de la vie

IV. Classe Préparatoire en Informatique (CPI)

Code	Classe préparatoire	Ecole Nationale Supérieure	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
PI1	CPI - Ecole Nationale Supérieure en Informatique - Alger	- Ecole Nationale Supérieure en Informatique d'Alger - Ecole Supérieure en Informatique de Sidi Bel Abbès	Recrutement national	<p><u>Priorité 01</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Mathématiques . Techniques <p>Mathématiques</p> <p><u>Priorité 02</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Sciences Expérimentales 	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p> <p>Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être:</p> <p style="text-align: center;"><u>Pour la Priorité 01</u> supérieure ou égale à 13/20</p> <p style="text-align: center;"><u>Pour la Priorité 02</u> supérieure ou égale à 14/20</p>
PI2	CPI - Ecole Supérieure en Informatique - Sidi Bel Abbès				

V. Classe Préparatoire en Architecture (CPA)

Code	Classe préparatoire	Ecole Nationale Supérieure	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
PA1	CPA - Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme Alger	- Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme	Recrutement national	<ul style="list-style-type: none"> . Mathématiques . Techniques <p>Mathématiques</p> <ul style="list-style-type: none"> . Sciences Expérimentales 	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p> <p>Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 14/20</p>

VI. Classes Préparatoire intégrées « spécifiques »

Code	Classe Préparatoire	Ecole Nationale Supérieure	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
PS1	CPS - Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral	- Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral	Recrutement national	- Sciences Expérimentales - Mathématiques - Techniques Mathématiques	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p> <p>Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20</p>
PS2	CPS - Ecole Nationale Supérieure de Biotechnologie - Constantine	- Ecole Nationale Supérieure de Biotechnologie - Constantine	Recrutement national	- Sciences Expérimentales - Mathématiques - Techniques Mathématiques	

ANNEXE 04

Instituts de Technologie

**Points de formation et
conditions pédagogiques d'inscription**

I. Instituts de technologie (Licences professionnelles)

Code	Domaine de formation	Filières de Formation	Licences professionnelles	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
IT1	Sciences et technologies(*)	Hygiène et Sécurité	Hygiène, sécurité et environnement	- Univ. Ouargla - Institut de Technologie	Recrutement national	<p>Priorité 01 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Mathématiques . Techniques Mathématiques <p>Priorité 02 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Sciences Expérimentales 	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat
IT2		Génie des procédés	Génie chimique	- Univ. Bouira – Institut de Technologie			
IT3			Hydraulique	Génie de l'eau			
IT4	Sciences de la matière(*)	Physique	Matériaux et contrôle physico chimique	- Univ. Oum El Bouaghi - Institut de Technologie			
IT5	Sciences économiques, de gestion et commerciales(*)		Sciences de gestion	Gestion des ressources humaines			- Univ. Ouargla - Institut de Technologie
IT6		Sciences financières et comptabilité	Comptabilité et finance	- Univ. Oum El Bouaghi - Institut de Technologie			
		Sciences de gestion	Gestion des ressources humaines	- Univ. Oum El Bouaghi - Institut de Technologie			
		Sciences financières et comptabilité	Comptabilité et finance	- Univ. Oum El Bouaghi - Institut de Technologie			

(*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'institut de technologie concerné.

ANNEXE 05

Ecoles Nationales Supérieures et Instituts

Points de formation et conditions pédagogiques d'inscription

Ecoles Nationales Supérieures et Instituts

Tableaux	Ecoles Nationales Supérieures et Instituts	Codes
I	Ecole Nationale Supérieure de Technologie	EC1
	Ecole Nationale Supérieure Vétérinaire d'El Harrach - Alger	EC2
	Institut Vétérinaire de Batna	EC3
	Institut Vétérinaire de Tiaret	EC4

I.1. ECOLES NATIONALES SUPERIEURES ET INSTITUTS

I.2. POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
EC1	Technologie	Ecole Nationale Supérieure de Technologie Rouiba - Alger	Recrutement national	<p><u>Priorité 01</u> .Mathématiques, . Techniques Mathématiques,</p> <p><u>Priorité 02</u> . Sciences Expérimentales</p>	<p><u>Priorité 01 et 02</u> Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p> <p>Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être :</p> <p><u>Pour la Priorité 01</u> supérieure ou égale à 13/20</p> <p><u>Pour la Priorité 02</u> supérieure ou égale à 14/20</p>
EC2	Docteur Vétérinaire	Ecole Nationale Supérieure Vétérinaire El – Harrach -Alger	Recrutement national	<p>. Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques</p>	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat</p> <p>Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 13/20</p>
EC3	Docteur Vétérinaire	Institut vétérinaire de Batna			
EC4	Docteur Vétérinaire	Institut Vétérinaire de Tiaret			

ANNEXE 06

Ecoles Normales Supérieures

Points de formation et conditions pédagogiques d'inscription

I. ECOLES NORMALES SUPERIEURES ET ECOLES NORMALES SUPERIEURES d'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

I. 1. FILIERES DE FORMATION

Code	Filières
400	Professeur de l'Ecole Primaire en Arabe (P.E.P.)
401	Professeur de l'Ecole Primaire en Français (P.E.P.)
402	Professeur de l'Enseignement Moyen en Langue et Littérature Arabes (P.E.M.)
403	Professeur de l'Enseignement Moyen en Langue Française (P.E.M.)
404	Professeur de l'Enseignement Moyen en Langue Anglaise (P.E.M.)
405	Professeur de l'Enseignement Moyen en Histoire - Géographie (P.E.M.)
406	Professeur de l'Enseignement Moyen en Musique (P.E.M.)
407	Professeur de l'Enseignement Moyen en Sciences Naturelles (P.E.M.)
408	Professeur de l'Enseignement Moyen en Sciences Exactes (P.E.M.)
409	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Langue et Littérature Arabes (P.E.S.)
410	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Langue Française (P.E.S.)
411	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Langue Anglaise (P.E.S.)
412	Professeur de l'Enseignement Secondaire en en Histoire – Géographie (P.E.S.)
413	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Philosophie (P.E.S.)
414	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Musique (P.E.S.)
415	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Sciences Naturelles (P.E.S.)
416	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Sciences Exactes (P.E.S.)

II. 2. POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
400	Arabe (*) (P.E.P)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. M'Sila - E.N.S. Constantine - E.N.S. Ouargla - E.N.S. Bechar - E.N.S. Mostaganem - E.N.S. Oran	03,17,26 09,10,15,16,35,42,44 28,34 04,05,06,12,18,19,21,23,24,25,36,40,41,43 07,11,30,33,39,47 01,08,37,45 02,14,27,29,38,48 13,20,22,31,32,46	Priorité 01 . Sciences Expérimentales . Mathématiques Priorité 02 . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères . Techniques Mathématiques	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20.</p> <p>Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat supérieure ou égale à 10/20 dans l'épreuve de langue principale de la filière choisie</p>
401	Français (*) (P.E.P)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine - E.N.S. M'Sila - E.N.S. Bechar - E.N.S. Mostaganem - E.N.S. Ouargla - E.N.S. Oran	03,17,47 09,10,15,16,26,35,42,44 06,18,19 04,05,12,21,23,24,25,36,40,41,43 28,34 01,08,37,45 02,14,27,29,38,48 07,11,30,33,39 13,20,22,31,32,46	Priorité 01 . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères Priorité 02 . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	
402	Langue et Littérature Arabes(*) (P.E.M)	- E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine - E.N.S. Bechar - E.N.S. Ouargla	02,03,09,10,13,14,15,16,17,20,22,26,27,29,31,32,35,38,42,44,46,47,48 06,18,19 04,05,12,21,23,24,25,28,34,36,40,41,43 01,08,37,45 07,11,30,33,39	Priorité 01 . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères Priorité 02 . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	

(*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'Ecole Normale Supérieure concernée.

II. 2. POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
403	Langue Française(*) (P.E.M)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine - E.N.S. Ouargla - E.N.S. Bechar - E.N.S. Mostaganem	03,17,26 09,10,15,16,35,42,44 06,18,19 04,05,12,21,23,24,25,28, 34,36,40,41,43 07,11,30,33,39,47 01,08,37,45 02,13,14,20,22,27,29,31, 32,38,46,48	<p>Priorité 01</p> <ul style="list-style-type: none"> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères <p>Priorité 02</p> <ul style="list-style-type: none"> . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques 	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20.</p> <p>Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat supérieure à 10/20 dans l'épreuve de la filière choisie</p>
404	Langue Anglaise(*) (P.E.M)	- E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine - E.N.S. Ouargla	01,02,03,09,10,13,14,15, 16,17,20,22,26,27,29,31, 32,35,37,38,42,44,45,46, 48 06,18,19,28,34 04,05,08,12,21,23,24,25, 36,40,41,43 07,11,30,33,39,47		
405	Histoire- Géographie(*) (P.E.M)	- E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine	01,02,03,09,10,13,14,15, 16,17,20,22,26,27,29,31, 32,35,37,38,42,44,45,46, 47,48 06,18,19 04,05,07,08,11,12,21,23, 24,25,28,30,33,34,36,39, 40,41,43		
406	Musique(*) (P.E.M)	- E.N.S Kouba	Recrutement National	Toutes séries de Baccalauréat	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat

(*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'Ecole Normale Supérieure concernée.

II. 2. POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
407	Sciences Naturelles(*) (P.E.M)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S Kouba - E.N.S.E.T Skikda - E.N.S. Constantine - E.N.S. Ouargla	03,17,26,28,32 01,02,06,08,09,10,13,14,15,16,20,22,27,29,31,35,37,38,42,44,45,46,48 12,18,21,23,24,36,41 04,05,19,25,34,40,43 07,11,30,33,39,47	. Sciences Expérimentales . Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes des Sciences Naturelles et de Mathématique : (Sc. Nat + Maths)/2 doit être supérieure ou égale à 12/20
408	Sciences Exactes (*) (P.E.M)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S Kouba - E.N.S.E.T Skikda - E.N.S. Constantine - E.N.S. M'Sila - E.N.S. Ouargla - E.N.S. Bechar - E.N.S. Oran	03,17,26 06,09,10,15,16,35,42,44 12,18,21,23,24,36,41 04,05,19,25,40,43 28,34 07,11,30,33,39,47 01,08,37,45 02,13,14,20,22,27,29,31,32,38,46,48	<u>Priorité 01:</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques <u>Priorité 02:</u> . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes de Mathématiques et de Physique (Maths + Phys)/2 doit être supérieure ou égale à 12/20
409	Langue et Littérature Arabes(*) (P.E.S)	-E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine - E.N.S. Ouargla - E.N.S. Bechar	02,03,09,10,13,14,15,16,17,20,22,26,27,29,31,32,35,38,42,44,46,48 06,18,19 04,05,12,21,23,24,25,28,34,36,40,41,43 07,11,30,33,39,47 01,08,37,45	<u>Priorité 01</u> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères <u>Priorité 02</u> . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat supérieure ou égale à 10/20 dans l'épreuve de la filière choisie

(*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'Ecole Normale Supérieure concernée.

II. 2. POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
410	Langue Française(*) (P.E.S)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S. Bechar - E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine - E.N.S. M'Sila - E.N.S. Mostaganem - E.N.S. Ouargla - E.N.S. Oran	03,17,26 01,08,37,45 09,10,15,16,35,42,44 06,18,19 04,05,12,21,23,24,25,36, 40,41,43 28,34 02,14,27,29,38,48 07,11,30,33,39,47 13,20,22,31,32,46	Priorité 01 . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères Priorité 02 . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat supérieure ou égale à 10/20 dans l'épreuve de la filière choisie
411	Langue Anglaise(*) (P.E.S)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine - E.N.S. Ouargla - E.N.S. Oran	03,17,26,47 09,10,15,16,35,42,44 06,18,19,28,34 04,05,12,21,23,24,25,36, 40,41,43 07,11,30,33,39 01,02,08,13,14,20,22,27, 29,31,32,37,38,45,46,48		
412	Histoire Géographie(*) (P.E.S)	-E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine	01,02,03,09,10,11,13,14, 15,16,17,20,22,26,27,29, 31,32,35,37,38,42,44,45, 46,47,48 06,18,19 04,05,07,08,12,21,23,24, 25,28,30,33,34,36,39,40, 41,43	Priorité 01 . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères Priorité 02 . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat supérieure ou égale à 10/20 dans l'épreuve de la filière choisie
413	Philosophie(*) (P.E.S)	-E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Constantine	02,03,09,10,11,13,14,15, 16,17,20,22,26,27,29,32, 35,37,38,42,44,45,46,47, 48 01,04,05,06,07,08,12,18, 19,21,23,24,25,28,30,31, 33,34,36,39,40,41,43		

(*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'Ecole Normale Supérieure concernée.

II. 2. POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
414	Musique(*) (P.E.S)	E.N.S Kouba	Recrutement national	Toutes séries de Baccalauréat	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
415	Sciences Naturelles(*) (P.E.S)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S Kouba - E.N.S.E.T Skikda - E.N.S. Constantine - E.N.S. Ouargla	03,17,26,28,32,47 01,02,06,08,09,10,13,14,15,16,20,22,27,29,31,35,37,38,42,44,45,46,48 12,18,21,23,24,36,41 04,05,19,25,34,40,43 07,11,30,33,39	. Sciences Expérimentales . Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes des Sciences Naturelles et de Mathématique : (Sc. Nat + Maths)/2 doit être supérieure ou égale à 12/20
416	Sciences Exactes(*) (P.E.S.)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S Kouba - E.N.S.E.T Skikda - E.N.S. Constantine - E.N.S. M'Sila - E.N.S. Ouargla - E.N.S. Bechar - E.N.S. Mostaganem - E.N.S. Oran	03,17,26,47 06,09,10,15,16,35,42,44 12,18,21,23,24,36,41 04,05,19,25,40,43 28,34 07,11,30,33,39 01,08,37,45 02,14,27,29,38,48 13,20,22,31,32,46	<u>Priorité 01:</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques <u>Priorité 02:</u> . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes de Mathématiques et de Physique (Maths + Phys)/2 doit être supérieure ou égale à 12/20

(*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'Ecole Normale Supérieure concernée.

ANNEXE 07

Filières de formation supérieure en Sciences Médicales et Vétérinaires

Points de formation et conditions pédagogiques d'inscription

I. 1. FILIERES DE FORMATION

Code	Filières
700	Docteur en médecine
701	Docteur en pharmacie
702	Docteur en médecine dentaire
703	Docteur vétérinaire

I. 2. POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
700	Docteur en médecine (*)	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Laghouat - Univ. Bejaia - Univ. Blida 1 - Univ. Tizi-Ouzou - Univ. Alger 1 - Univ. Batna - Univ. Sétif 1 - Univ. Annaba - Univ. Constantine 3 - Univ. Ouargla - Univ. Bechar - Univ. Tlemcen - Univ. Sidi Bel Abbès - Univ. Mostaganem - Univ. Oran 1 	<ul style="list-style-type: none"> 03,17,47 06 09,26,42,44 10,15,35 11,16 04,05,12,40 19,28,34, 21,23,24,36,41 18,25,43 07,30,33,39 01,08,32,37 13,45,46 14,20,22,29 27 02,31,38,48 	<ul style="list-style-type: none"> . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques 	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat</p> <p>Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 14/20</p>
701	Docteur en pharmacie(*)	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Blida 1 - Univ. Tizi-Ouzou - Univ. Alger 1 - Univ. Batna - Univ. Sétif 1 - Univ. Annaba - Univ. Constantine 3 - Univ. Tlemcen - Univ. Sidi Bel Abbès - Univ. Oran 1 	<ul style="list-style-type: none"> 03,09,17,26,42,44 10,15,35 11,16,33,47 05,07,30,39,40 06,19,28,34,43 21,23,24,36,41 04,12,18,25 01,08,13,45,46 14,20,22,29,32 02,27,31,37,38,48 		
702	Docteur en médecine dentaire (*)	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Blida 1 - Univ. Tizi-Ouzou - Univ. Alger 1 - Univ. Sétif 1 - Univ. Annaba - Univ. Constantine 3 - Univ. Tlemcen - Univ. Sidi Bel Abbès - Univ. Oran 1 	<ul style="list-style-type: none"> 03,09,17,26,42,44 10,15,35 11,16,33,47 05,06,07,19,28,34 23,24,30,36,39,40,41 04,12,18,21,25,43 01,08,13,45,46 14,20,22,29,32 02,27,31,37,38,48 		
703	Docteur vétérinaire	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Blida 1 - Univ. El Tarf - Univ. Souk Ahras 	<ul style="list-style-type: none"> 01,02,03,06,08,09,10,11,13,14,15,16,17,20,22,26,27,29,31,32,33,35,37,38,42,44,45,46,47,48 05,07,18,19,21,23,25,28,30,34,36,39,43 04,12,24,40,41 		

(*) Pour assurer une meilleure répartition des nouveaux bacheliers, certains rattachements de circonscriptions géographiques peuvent être modifiés.

ANNEXE 08

Code des Wilayas

Région Ouest

Wilayas	Code
ADRAR	01
CHLEF	02
BECHAR	08
TLEMCEM	13
TIARET	14
SAIDA	20
SIDI BEL ABBES	22
MOSTAGANEM	27
MASCARA	29
ORAN	31
EL BAYADH	32
TINDOUF	37
TISSEMSILT	38
NAAMA	45
AIN TEMOUCHENT	46
RELIZANE	48

Région Centre

Wilayas	Code
LAGHOUAT	03
BEJAIA	06
BLIDA	09
BOUIRA	10
TAMANGHASET	11
TIZI OUZOU	15
ALGER	16
DJELFA	17
MEDEA	26
ILLIZI	33
BOUMERDES	35
TIPAZA	42
AIN DEFLA	44
GHARDAIA	47

Région Est

Wilayas	Code
OUM EL BOUAGHI	04
BATNA	05
BISKRA	07
TEBESSA	12
JIJEL	18
SETIF	19
SKIKDA	21
ANNABA	23
GUELMA	24
CONSTANTINE	25
M'SILA	28
OUARGLA	30
BORDJ BOU ARRERIDJ	34
EL TARF	36
EL OUED	39
KHENCHELA	40
SOUK AHRAS	41
MILA	43

ANNEXE 09

Réseau des Etablissements universitaires

**Liste des Etablissements de l'Enseignement Supérieur par Wilaya (W)
48 Universités + l'Université de la Formation Continue**

W01 - Université d'Adrar	W22 - Université de Sidi Bel Abbès
W02 - Université de Chlef	W23 - Université de Annaba
W03 - Université de Laghouat	W24 - Université de Guelma
W04 - Université d'Oum El Bouaghi	W25 - Université de Constantine 1
W05 - Université de Batna	W25 - Université de Constantine 2
W06 - Université de Bejaia	W25 - Université de Constantine 3
W07 - Université de Biskra	W25 - Université des Sciences Islamiques EAK
W08 - Université de Béchar	W26 - Université de Médéa
W09 - Université de Blida 1	W27 - Université de Mostaganem
W09 - Université de Blida 2	W28 - Université de M'Sila
W10 - Université de Bouira	W29 - Université de Mascara
W12 - Université de Tebessa	W30 - Université de Ouargla
W13 - Université de Tlemcen	W31 - Université d'Oran 1
W14 - Université de Tiaret	W31 - Université d'Oran 2
W15 - Université de Tizi Ouzou	W31 - U.S.T.O
W16 - Université d'Alger 1	W34 - Université de Bordj Bou Arreridj
W16 - Université d'Alger 2	W35 - Université de Boumerdes
W16 - Université d'Alger 3	W36 - Université d'El Tarf
W16 - U.S.T.H.B	W39 - Université d'El Oued
W17 - Université de Djelfa	W40 - Université de Khenchela
W18 - Université de Jijel	W41 - Université de Souk Ahras
W19 - Université de Sétif 1	W44 - Université de Khemis Miliana
W19 - Université de Sétif 2	W47 - Université de Ghardaïa
W20 - Université de Saida	+ Université de la formation continue (UFC).(toutes les wilayates)
W21 - Université de Skikda	

10 Centres Universitaires

W11 - Centre Universitaire de Tamanghasset	W42 - Centre Universitaire de Tipaza
W32 - Centre Universitaire d'El Bayadh	W43 - Centre Universitaire de Mila
W33 - Centre Universitaire d'Illizi	W45 - Centre Universitaire de Naama
W37 - Centre Universitaire de Tindouf	W46 - Centre Universitaire de Ain Temouchent
W38 - Centre Universitaire de Tissemsilt	W48 - Centre Universitaire de Relizane

43 Ecoles hors université

12 Classes Préparatoires :

W13 - Classe Préparatoire en SEGC - Tlemcen	W16 - Classe Préparatoire en ST d'Alger
W16 - Classe Préparatoire en SEGC - Alger	W23 - Classe Préparatoire en ST de Annaba
W23 - Classe Préparatoire en SEGC - Annaba	W31 - Classe Préparatoire en ST d'Oran
W25 - Classe Préparatoire en SEGC - Constantine	W16 - Classe Préparatoire en SNV d'Alger
W31 - Classe Préparatoire en SEGC - Oran	W27 - Classe Préparatoire en SNV de Mostaganem
W13 - Classe Préparatoire en ST de Tlemcen	W31 - Classe Préparatoire en SNV d'Oran

11 Ecoles Normales :

W03 - Ecole Normale Supérieure de Laghouat	W25 - Ecole Normale Supérieure de Constantine
W08 - Ecole Normale Supérieure de Bechar	W27 - Ecole Normale Supérieure de Mostaganem
W16 - Ecole Normale Supérieure de Bouzaréah	W28 - Ecole Normale Supérieure de M'Sila
W16 - Ecole Normale Supérieure de Kouba	W30 - Ecole Normale Supérieure de Ouargla
W19 - Ecole Normale Supérieure de Sétif	W31 - Ecole Normale Supérieure d'Oran
W21 - Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique de Skikda	

20 Ecoles Nationales Supérieures:

W09 - Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique	W16 - Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme
W16 - Ecole Nationale Polytechnique d'Alger	W22 - Ecole Supérieure en Informatique de Sidi Bel Abbès
W16 - Ecole Nationale Supérieure Agronomique	W23 - Ecole Nationale Supérieure des Mines et de la Métallurgie
W16 - Ecole Nationale Supérieure en Informatique d'Alger	W25 - Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Constantine
W16 - Ecole Nationale Supérieure de Journalisme et des Sciences de l'Information	W25 - Ecole Nationale Supérieure de Biotechnologie - Constantine
W16 - Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral	W31 - Ecole Nationale Polytechnique d'Oran
W16 - Ecole Nationale Supérieure de Sciences Politiques	W42 - Ecole des Hautes Etudes Commerciales
W16 - Ecole Nationale Supérieure de Technologie	W42 - Ecole Nationale Supérieure de Management
W16 - Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics	W42 - Ecole Nationale Supérieure en Statistique et en Economie Appliquée
W16 - Ecole Nationale Supérieure Vétérinaire	W42 - Ecole Supérieure de Commerce

05 Annexes

W03- Annexe d'Aflou (U. Laghouat)	W14- Annexe de Sougheur (U. Tiaret)
W05 - Annexe de Barika (U. Batna)	W14- Annexe de Ksar Chellala (U. Tiaret)
W13 - Annexe de Maghnia (U. Tlemcen)	